

16. Houbenham



## DÉLÉGATION SUISSE

PRÈS

L'ORGANISATION EUROPÉENNE  
DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

B.2.1. 7/6 - SO/md

La décision des quatre Grands Occidentaux du 21 décembre

### Historique :

1. Jusqu'à l'arrivée de M. Dillon à Paris, il était entendu (conformément aux suggestions de M. Jean Monnet au Quai d'Orsay, à la Commission européenne, à Bonn et à Washington) qu'une conférence réunissant la Communauté Economique Européenne, les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne traiterait des problèmes en discussion entre la zone dollar, d'une part, et l'Europe, d'autre part. (X., haut fonctionnaire français, dit en plaisantant que les discussions de M. Dillon avec la Commission européenne, le Chancelier Adenauer, et M. Couve de Murville étaient en réalité "M. Jean Monnet parlant avec lui-même".)

A la fin de son séjour parisien, M. Dillon pensait qu'il fallait élargir le cercle. Il s'agissait d'être plus représentatifs que les quatre Grands prévus par M. Jean Monnet, mais moins nombreux que le cercle plénier refusé on sait par qui.

2. Pendant qu'on cherche une formule, limitative mais objective, s'ouvre, le 14 décembre, la conférence ministérielle de l'OTAN.

Sous le point de l'ordre du jour "Réponse de l'Occident au défi économique soviétique", le Ministre des Affaires étrangères de Norvège déclare que l'Occident est mieux en mesure de répondre au défi s'il apaise d'abord ses propres querelles. Le problème des Six et des Sept est ainsi porté à la tribune. M. Wigny, ainsi que M. Pella appuie<sup>nt</sup> la manière de voir de H. Lange.

M. Spaak concorde et propose que, conformément à l'article 2 du Pacte Atlantique, les pays membres harmonisent leurs diver-



-2-

gences sur le plan de l'Alliance.

M. Lange réplique que l'Alliance ne comprend pas tous les pays et que le cadre désigné est l'OECE.

M. Spaak rétorque qu'il n'a rien contre l'OECE sauf que, dans ce cas, il ne peut pas rechercher personnellement la solution. (La course à la personne qui trouvera la solution "atlantique" est ainsi ouverte.)

3. Le problème, ainsi lancé dans le cadre de l'OTAN, demande à être discuté par les quatre Grands Occidentaux se réunissant en fin de semaine. D'où la proposition soumise préalablement par M. Dillon à Bonn, Paris et Londres (mon télex du 18 décembre), tendant à créer un Comité intergouvernemental ad hoc, dont la composition est calquée sur celle du Comité Exécutif de l'OECE.

Cette mention de l'OECE soulève de grandes difficultés chez qui on sait : ceux-ci voulaient aussi que le nouveau Comité siègeât à Washington, et non pas dans la ville où le Secrétariat de l'OECE pouvait offrir ses services.

La composition du Comité avait fait l'objet jusqu'alors de discussions entre les Etats-Unis, la France et l'Allemagne. C'est à partir du jeudi 17 décembre seulement que l'Angleterre y est insérée.

On convoque Sir John Coulson, qui s'occupe surtout de cette composition, en marge de la conférence de l'OTAN et de la conférence au sommet. C'est à sa ténacité que la Suède doit d'être membre du nouveau groupe, Sir John Coulson parvenant à faire ajouter les pays membres du Comité de direction, en vue de s'adjoindre M. de Besche.

Les négociateurs anglais ont eu beaucoup de peine, pendant ces journées, à sauver la mention de deux organes de l'OECE dans le communiqué officiel. Ayant marqué des points



importants dans les conversations de l'Élysée et de Rambouillet quant à l'attitude des Occidentaux dans les prochaines Conférences au sommet, notamment quant à la présentation du problème allemand, la France et l'Allemagne ont cédé tactiquement sur ce point. \*)

4. Depuis le communiqué de presse et le document rédigé par les quatre Grands, approuvé ensuite par la Conférence ministérielle de l'OTAN, le 22, le principe est admis du Comité comprenant : la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suède, la Suisse, le Portugal, la Grèce, le Danemark, les États-Unis, le Canada, la Commission européenne et la CECA en tant qu'organisations participant aux discussions du Comité Exécutif et du Comité de direction des Échanges. On cherche une formule pour inclure les Pays-Bas. La Commission européenne à Bruxelles est très déçue d'être réduite au rôle d'observateur, les six pays étant présents individuellement. M. Honnet, qui a été à la clef des discussions et parlait par l'organe des représentants français, allemands et américains, s'intéresse au nouveau Comité, dont il veut faire sa dernière création, élargie et "atlantique".

Depuis le départ de Sir John Coulson, les contacts pour la mise sur pied de la première séance du nouveau Comité sont pris par l'Ambassade américaine, avec le quai d'Orsay.

La Délégation britannique à l'OECE part de l'idée que, si le Comité se réunit le 13 janvier, il peut faire rapport à la réunion des Ministres de l'OECE, le 14, et marquer ainsi une certaine subordination au Conseil des Ministres plénier de la Luette.

La première réunion est donc prévue pour le 13 janvier, à 13.30 heures, au Quai d'Orsay, sous la présidence du Ministre français en tant que pays hôte.

Une des premières tâches devra être la désignation d'un président effectif. La Commission propage d'ores et déjà l'idée d'une candidature de M. Hallstein ... M. Dillon sera présent à la réunion du 13 et une présidence américaine (ou canadienne) serait

\*) Le Royaume-Uni serait allé jusqu'à menacer de retirer ses divisions du Continent si le "complot" contre la présence britannique en Europe continuait.



bienvenue, mais les Etats-Unis craignent d'afficher ainsi, vis-à-vis du Congrès, un engagement formel à l'égard de l'Europe.

5. On n'a pas de plans pour les deux problèmes nommément confiés au groupe des Douze : l'aide aux pays sous-développés en général et les rapports commerciaux "harmonieux" entre les pays européens, et entre ceux-ci et la zone dollar. Le Comité pourrait se constituer le 13 janvier et créer des groupes de travail sur :

- 1) Des réductions tarifaires des Six et des Sept vis-à-vis de tous les pays du GATT, dont les Etats-Unis bénéficieraient, d'abord sans qu'on leur demande encore une réciprocité, nécessitant une législation du Congrès.
- 2) Une refonte de l'OECE, avec participation plus active des Etats-Unis et du Canada. La future organisation partirait des bases nouvelles, à savoir l'existence des Groupes, l'équilibre avec les Etats-Unis, la convertibilité. Certains (on sait qui) veulent renvoyer désormais tous problèmes commerciaux au GATT. Le premier objectif du rajeunissement de l'OECE serait, pour eux, la suppression du CDE et celle des comités verticaux ; resteraient la conjoncture et les "problèmes atlantiques" traités (d'après l'idée de M. Monnet) dans un petit "standing group" des quatre Grands (Communauté, USA, Canada, Royaume-Uni), lequel ferait rapport au Conseil plénier des Vingt.
- 3) L'effort comparatif des pays industrialisés en faveur des pays sous-développés.

Il s'agit d'études à très long terme, entreprises au cours de plusieurs mois par des groupes restreints. M. Monnet, déjà dans toutes les antichambres, pense que le Comité doit agir vite pour prévenir la résurrection du protectionnisme et de l'isolationisme américain, en période électorale.

Le Comité se réunira tantôt au niveau des Ministres et tantôt au niveau des suppléants. On confierait des problèmes



à des experts, si possible nouveaux.

6. Le souci du maintien de la cohésion au sein de l'OTAN a demandé une initiative de la part des quatre Grands Occidentaux. L'instrument est créé : il a l'avantage d'échapper à la fois au rigorisme de la Commission européenne et à celui de l'OECE, qui demande à être remise à jour. Le danger est que comme le Comité Maudling, comme la Commission Rey, et comme la Commission Hallstein, le nouveau Comité ne se désagrège, en créant une nouvelle impasse et en prouvant ainsi à ceux qui le désirent qu'une discussion est impossible dans un cadre élargi.

Ceci dit, cette création correspond à un grand nombre d'arrière-pensées. Les "milieux européens", M. Jean Monnet et M. Dillon espèrent freiner la mise en oeuvre de la construction des Sept et rendre impensable une Association économique européenne. Les Américains se présentent en demandeurs et désirent non seulement empêcher des constructions préférentielles européennes (sauf celle des Six), mais bénéficier, dans le cadre du GATT, d'abaissements nouveaux, en l'absence de pouvoirs leur permettant d'en faire autant, et tout en posant sur le tapis la question d'une répartition de l'aide aux pays sous-développés, d'après le critère du revenu national.

Les Anglais et l'OECE se fondent sur la composition du groupe pour espérer noyer l'influence de la Commission européenne et revenir à la méthode des discussions intergouvernementales, devant régler la coexistence des Six et des Sept en tant que groupements distincts, puisqu'un changement de climat politique dans les années à venir permettra seul de voir plus loin.

Dans les milieux français, on proclame hautement et ouvertement, d'ores et déjà, que la position française n'a pas changé d'un iota depuis le 14 novembre et le 15 décembre 1958. La France est satisfaite de la mise en marche du Traité de Rome, considère les Sept comme un facteur négligeable, sans caractère

-6-

permanent ; elle ne pense pas que le nouveau Comité puisse, sans se perdre, aborder le problème du "pont".

On fait évidemment des questions de personnes : on se demande si celles qui ont été marquées par l'OECE et le Comité Maudling peuvent utilement se rencontrer à nouveau, fût-ce sous une présidence nouvelle d'outre Atlantique. On fait le tour des personnalités possibles, on trouve que toutes ont été marquées et qu'il n'y a que des différences de mesure. M. Monnet pense à MM. Clappier, Maurice Faure, Thorneycroft, se prépare à une tournée de capitales, et à être comme d'habitude l'inspirateur de la politique française, américaine, allemande, et de la Communauté.

A. H. de L.

Paris, le 23 décembre 1959.

Annexe : note d'information.



Note sur une réunion d'information à l'intention des Sept,  
par Mr. Crawford, du 22 décembre 1959

---

1. La formule retenue par les "Quatre" correspond très largement à ce que les Américains souhaitaient obtenir avant même la visite de M. Dillon en Europe. La constatation qu'il s'est agi dès l'origine d'une initiative américaine n'est pas sans valeur, car on sait que les représentants de la France auraient souhaité une autre combinaison. Ainsi, M. Wormser était en faveur d'une réunion unique qui se serait tenue à Washington.
2. Les mobiles de l'initiative américaine sont clairs. Comme les Etats-Unis ne peuvent, en cette année électorale, s'associer plus étroitement à l'OECE et qu'ils tiennent cependant à participer activement et sur un pied d'égalité à toute discussion ou négociation susceptible d'affecter directement ou indirectement leurs intérêts, la meilleure formule résidait dans la constitution d'un Comité ad hoc, dont ils seraient membres à part entière.
3. La proposition américaine fut longuement discutée à l'occasion de la visite de M. Dillon en Europe. A Paris, M. Jean Monnet fut l'un de ses principaux interlocuteurs. Comme ses compatriotes, il s'opposa longtemps à ce que le communiqué fît mention tant des "Sept" que de l'OECE, mais finit par céder. M. Crawford en déduit que, dans sa présentation finale, la déclaration des "Quatre" repose largement sur des concessions françaises, qui n'ont toutefois été arrachées qu'après plusieurs jours de discussion.
4. Il ne semble pas cependant que les représentants de la France, notamment M. Wormser, aient abandonné l'idée qui leur est chère, d'extirper les problèmes commerciaux de

la sphère de compétence de l'OECE. Il est probable que la réorganisation de l'OECE et, éventuellement, le rajeunissement de la Convention de 1948, donneront aux Français une nouvelle occasion d'arriver à leurs fins. Il faudra donc veiller au grain.

M. Dillon aussi est de l'avis que l'OECE devrait être renouvelée, mais non pas tant pour en exclure les problèmes commerciaux que pour permettre aux Etats-Unis de participer d'une façon plus active et plus étroite à ses travaux.

5. Les Américains, d'accord en ceci avec les Français, se sont efforcés de limiter autant que possible le nombre des membres du nouveau Comité. Seuls les pays appartenant au Comité Exécutif devaient y être représentés. C'est grâce aux patients efforts de Sir John Coulson que ce cadre a finalement pu être élargi pour grouper les pays qui sont appelés à déléguer un titulaire au Comité de direction des Echanges, et notamment pour y inclure la Suède et M. de Besche qui assument la présidence de l'ABIE.

6. Dans l'esprit tout au moins de M. Dillon et des Britanniques, le nouveau Comité n'est pas destiné à supplanter l'OECE en devenant l'embryon d'une nouvelle organisation atlantique. Son objet consisterait bien plutôt à donner de nouvelles impulsions et de nouvelles directions à la coopération économique internationale, à concevoir de nouvelles procédures et de nouvelles méthodes pour s'attaquer aux problèmes européens et mondiaux. En ce qui concerne les rapports qui devraient s'établir entre l'OECE et le nouveau Comité, il est significatif que les "Quatre", France comprise, ont accepté l'idée qu'un rapport soit fait au Conseil des Ministres du 14 janvier sur le déroulement de la réunion du nouveau Comité qui aura eu lieu la veille de ce jour, au niveau ministériel. Un lien sera ainsi établi avec l'OECE qui, sans être de subordination, témoignera de la valeur instrumentale du nouveau Comité. D'après



M. Crawford, le Royaume-Uni s'opposera à toute exploitation du nouvel organe à des fins nocives pour l'OECE. En ce disant, les représentants britanniques indiquent par implication qu'un tel risque ne paraît pas totalement exclu.

7. La première session du nouveau Comité aura lieu à Paris, probablement sous une présidence française, mais ne sera pas immédiatement suivie d'autres réunions. Quelques semaines seront nécessaires pour réfléchir aux tâches et fonctions du nouveau Comité et pour préparer les réunions ultérieures. Les représentants américains auraient souhaité que le rythme des sessions fût plus rapide, mais ils se sont heurtés à diverses oppositions tant britanniques que françaises.

8. Les représentants du Royaume-Uni paraissent satisfaits des résultats obtenus. Le fait que les Sept et l'OECE aient été mentionnés dans la déclaration est interprété comme un succès, mais celui-ci ne représente un progrès que dans la mesure où il est le reflet de dispositions meilleures de certains pays, de la France notamment, à l'égard des problèmes européens. Aucune modification n'a été enregistrée quant à l'attitude des pays intéressés à l'endroit du fond des problèmes ; les thèses fondamentales restent pour l'instant inchangées.

9. Contrairement à ce que donnent à entendre certains organes de la presse, le cas des Pays-Bas n'est pas tranché. Les Britanniques ne se cachent pas que leur présence dans le nouveau Comité renforcerait la position des Sept, dans la mesure où elle affaiblirait celle des Six.

10. Les pays évincés, l'Autriche, la Norvège et la Turquie notamment, semblent vouloir se plier bon gré mal gré aux exigences du compromis élaboré par les "Quatre", dans l'idée que les premières discussions du Comité seront de nature exploratoire et préliminaire. Les discussions qui ont eu lieu dans

-4-

l'OTAN, le 21 décembre, ont été toutefois très vives, les petits pays membres ayant vu dans la décision prise par les "Grands" une nouvelle manifestation de la tendance vers un Directoire à Trois ou Quatre (avec l'Allemagne, membre de fait). M. Spaak a eu quelque peine à comprendre les raisons de l'élimination -- qu'il considère arbitraire -- dont quelques pays membres de l'OTAN sont les victimes. Il n'a pas caché qu'il aurait préféré que toute la question fût traitée dans le cadre traditionnel de l'OECE.

23.12.1959 - HC/md.